



Dépôt de plainte par élu adjoint au maire.

Par **arcachon**, le **10/06/2011** à **22:11**

Bonjour,

En tant qu'élus à l'urbanisme, ai-je le droit, sans délégation particulière du maire, de porter plainte à la gendarmerie pour des dégradations, actes de malveillance ou de vandalisme constatés sur ma commune.

Quel texte ou article en référence. ?

Merci par avance.